

« CHALLENGE TRAIL87 »

REGLEMENT saison 2024/2025 (du 01 Septembre 2024 au 31 août 2025)

Le challenge TRAIL 87 est ouvert à tous, licenciés et non-licenciés (nés en 2007 et avant) Mais seuls les adhérents d'un club FFA ou d'une association de coureur à pied seront éligibles aux récompenses (sous condition de fournir la liste des adhérents)

COURSES DU CHALLENGE

Ce challenge concernera uniquement les Courses dites "TRAIL" de plus de 21 km avec un pourcentage de routes goudronnées inférieur à 25 %. (Avec un dénivelé d'au moins de 300m positif) Une demande préalable de candidature lors de l'inscription au calendrier CDR 87 de la saison devra être faite en cochant la case "challenge Trail 87" et en acceptant le règlement ci-dessous

NOMBRE DE COURSES DU CHALLENGE

Le challenge sera limité à 10 trails MAXI par saison

Saison 2024/2025 : 8 trails sont éligibles (liste ci-dessous)

Seuls les 4 meilleurs points par coureur seront, au terme de la saison, comptabilisés.

21/09/24 – Alefpa Trail **48 km – 24 km** Eymoutiers
13/10/24 – Trail du PNR **26 km** Bussière Galant
02/02/25 – Trail de la Pierre du Loup **25 km** Sauviat sur Vige
09/03/25 - Monts de Blond Nature **30 km** – Cieux
20/04/25 - Trail Nature Isle **22 km** – Isle
01/05/25 - Miauléto Trail **22 km** – St Léonard de Noblat
15/06/25 – La Ronde des Légendes **24 km** - Blond
22/06/25 - La Montée du KAO **25 km** – La Jonchère St Maurice

Saison 2025/2026 :

20/09/25 – Alefpa Trail **52 km – 32 km – 22 km** Eymoutiers
05/10/25 – Les Sentiers de la Diligence **22 km** Bessines
12/10/25 – Le Trail du PNR **40 km** Bussière Galant
02/02/25 – Just Trail **23 km** St Just le Martel

ATTRIBUTION DES POINTS MASCULIN et FEMININ (Classement toutes catégories)

Sur la distance la plus longue seuls les 100 premiers arrivants hommes bénéficieront de points (100 pts maxi dégressifs) et les 50 premières femmes (50 pts maxi dégressif)

En cas de seconde distance pour les hommes (90 pts maxi dégressifs) et pour les femmes (40 pts maxi dégressifs)

En cas de 3è distance pour les hommes (80 pts maxi dégressifs) et pour les femmes (30 pts maxi dégressifs)

Points BONUS : Les points seront tributaires de la distance du trail (ex pour un 32 km – 32 pts pour le premier puis dégressifs jusqu'au 32è 1 pt)

RECOMPENSES (condition : être classé sur 3 épreuves minimum)

Pour le premier homme et la première femme un trophée sera remis pour une durée d'un an.

Pour le "top 3" hommes et femmes un chèque de remboursement au prorata de leurs places et de leurs participations Plus le top 3 par équipe club, team, association etc. ... avec 3 masculins + 1 féminine

Le suivi du challenge sera disponible sur le site du CDA 87

cdathletisme87.athle.com